



Envoi d'une mise en demeure de paiement, pas de paiement en vue

Par **ladoud4**, le **04/03/2011** à **14:32**

Bonjour,

Après avoir consulté votre site pour une histoire de poussette commandée chez un particulier et qui n'est jamais arrivée...

On m'a conseillé d'envoyer une lettre de mise en demeure de paiement.

J'avais demandé le paiement de 355 euros avant le 1er Mars, nous sommes le 4 Mars et je n'ai toujours rien reçu...

Cette personne me tient le même discours que pour la poussette, c'est à dire que le chèque a été envoyé voilà déjà une semaine.

Seulement, nous n'avons toujours pas de règlement et nous attendons ce remboursement pour s'en procurer une autre rapidement (nous venons d'avoir un 3ème enfant)

Bref, voilà une histoire qui dure depuis plus d'un mois...et qui devient handicapante!

Quel est notre recours si cette personne ne nous règle pas, même avec ce courrier de mise en demeure?

Dans l'attente d'une réponse,

Cordialement

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **15:10**

Vous avez l'AR de la mise en demeure ?

Par **ladoud4**, le **04/03/2011** à **15:27**

oui je l'ai.

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **23:36**

Donc désormais, vous allez au tribunal de proximité et faites une saisine simplifiée. En espérant que ça la fera bouger de recevoir la LRAR de convocation au tribunal sinon, vous devrez attendre (surement plusieurs mois), l'audience. Prévoyez de joindre à la demande la preuve du paiement.